

Image not found or type unknown



Retrocession entre la Belgique et la France

Par **eric2308**, le **09/11/2011 à 16:52**

Bonjour,rrnrnNous sommes revendeurs en Hifi sur internet principalement et notre société est française, suite à divers soucis avec un grossiste français, nous avons décidé d'acheté nos produits par l'intermédiaire d'une autre société que nous avons en belgique.rrnrnDonc notre société belge nous retrocède ces produits.rrnrnA ce jour, le grossiste français nous menace de nous mettre au tribunal si nous ne retirons pas ces produits de notre site internet français étant donné que nous ne passons par lui pour les achats mais par la belgique.rrnrnSachant qu'il n'y a pas eu de contrat en Belgique nous interdisant de rétrocéder les produits à notre société française, le grossiste peut-t-il réellement nous mettre au tribunal ?rrnrnMerci.